



**Le 30 janvier 2015**

**Madame la sous-ministre Lise Verreault,  
Monsieur le ministre de l'Éducation Yves Bolduc,  
Monsieur le sous-ministre adjoint Raymond Lesage,  
Monsieur Mario Godin,**

**Madame,  
Messieurs,**

**Lundi 19 janvier 2015, par une décision unilatérale, l'Aide financière aux études (AFE) annonçait qu'à compter du 31 janvier 2015 – cette date a été depuis reportée au 27 février - que la majorité des établissements d'enseignement de tout ordre d'enseignement (formation professionnelle, cégep et université) perdront l'accès au traitement de dossiers de Profil 3. Seuls quatre établissements d'enseignement universitaires ne perdront pas cet accès.**

**Selon la teneur de la lettre transmise aux gestionnaires des bureaux d'aide financière, la décision repose sur des éléments qui, malheureusement, n'ont pas fait l'objet de suivis par l'Aide financière aux études auprès de tous les établissements d'enseignement de Profil 3. Ces éléments sont de nature quantitative et qualitative, soit la qualité du traitement des dossiers, le soutien que l'AFE doit fournir auprès de ces établissements et le volume de dossiers que ces derniers traitent, et ce, depuis la mise en place de ce partage de prestation de services entre l'Aide financière aux études et les bureaux d'aide financière. Le contexte budgétaire vous amène à faire des choix difficiles.**

**Rappelons qu'au début de l'implantation de Contact, une relation de confiance s'était construite entre l'AFE et les bureaux d'aide financière. À la suite de consultations, les bureaux d'aide financière se sont questionnés sur leur motivation à choisir un profil de services. Certains n'ont pas choisi le Profil 3. Pour d'autres, ce choix était tout désigné. Alors les établissements d'enseignement se sont mobilisés, ont déployé tous les efforts nécessaires afin que ce projet soit une réussite, tant pour eux dans le soutien à l'étudiant que pour l'AFE.**

C'était le début d'une longue série de formations, de vérifications de dossiers, de rencontres pour optimiser le processus. Les établissements d'enseignement étaient engagés et l'AFE était présente, largement impliquée dans tout ce processus d'accréditation du Profil 3 et d'améliorations de Contact. Après plus de 10 ans de collaboration et d'investissements par les établissements d'enseignements, surtout en matière de ressources humaines, les enjeux de ce partage de prestations de services se sont dilués et se sont perdus au point de retirer cette accréditation à plusieurs d'entre eux, et ce, sans le respect de l'esprit de l'entente de partenariat que tous ont signée.

Nous convenons que le Programme d'aide financière est sous votre responsabilité. Votre mandat est d'assurer que le manque d'argent n'est pas un obstacle à la poursuite des études. Votre engagement est d'assurer un suivi rapide dans le traitement des demandes d'aide financière que les étudiants vous transmettent.

La décision annoncée le 19 janvier est un changement majeur et un retour dans le passé d'une relation de collaboration entre l'AFE et les bureaux d'aide financière concernés. Les établissements d'enseignement rétrogradés de profil ont plusieurs craintes, dont celle de ne plus disposer d'un moyen efficace pour assurer la rétention des étudiants en grande difficulté financière, comme c'était le cas avant 2004.

Dans l'éventualité que votre décision puisse être reconsidérée en totalité ou en partie, l'AQRAFE réitère les deux propositions qu'elle a soumise à M. Mario Godin le 21 janvier dernier :

- l'accès aux affichages de Contact dans le cadre du Profil 3.2
- ou
- l'accès restreint aux affichages du Profil 3.2.

Nous demeurons disponibles pour toute rencontre ou toute discussion afin de trouver une solution qui soit dans l'intérêt de tous.

Nous vous prions de recevoir l'expression de nos sentiments les meilleurs.



---

Juliette Perri  
Présidente, AQRAFE